

# Registre aux délibérations du Conseil communal de HEFFINGEN

## Séance publique du 17 mai 2023

Date de l'annonce publique de la séance: 11 mai 2023

Date de la convocation des conseillers: 11 mai 2023

Présents: SEILER Jérôme, bourgmestre  
WILGÉ Pit et FELTES Camille, échevins  
SCHILTZ Guy, KAUFFMANN Henri, RACH John, WETZ Suzanne, D'HARCOUR Christian, LEICK Tom, conseillers communaux

Absents: a) excusé: ./.

b) sans motif: ./.

**Objet 8 :** Approbation de la modification ponctuelle du PAP au lieu-dit « In den Dellen » à Heffingen.

### **Le Conseil communal,**

Vu le plan d'aménagement particulier « In den Dellen », réf. N° 8950, approuvé le 17.03.1993 par le Ministère de l'Intérieur et sa modification ponctuelle, réf. N° 8950/PA1/50C, approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 11 décembre 2018 ;

Vu la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier mentionné ci-dessus, et portant sur des fonds sis à Heffingen, lieu-dit « In den Dellen », Section A de Heffingen, numéros cadastraux 2077/3621, 2078/3694 et 2078/3695, présenté par le bureau d'études « pact s.à r.l. » pour le compte de l'Administration Communale de Heffingen et de la société CLK de Mertzig ;

Attendu que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 et notamment son article 30bis « procédure allégée » concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet de modification ponctuelle a été déposé à la maison communale pendant 30 jours, à savoir du 27 mars au 25 avril 2023, et aucune objection n'a été présentée contre le projet en question ;

Attendu que suivant lettre de Madame la Ministre de l'Intérieur du 11 avril 2023, le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement sous rubrique est conforme aux dispositions de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

### **A l'unanimité :**

Approuve la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier mentionné ci-dessus, et portant sur des fonds sis à Heffingen, lieu-dit « In den Dellen », Section A de Heffingen, numéros cadastraux 2077/3621, 2078/3694 et 2078/3695, présenté par le bureau d'études « pact s.à r.l. » pour le compte de l'Administration Communale de Heffingen et de la société CLK de Mertzig.

Charge le collège échevinal de procéder à la publication de cette décision conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux, définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.



Pour extrait conforme :

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,